



## ACQUISITION ET UTILISATION DE PAPIERS ET DE CARTONS RECYCLÉS CONTENANT DES FIBRES POSTCONSOMMATION

Conçu dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, ce document a pour but d'accompagner les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans la mise en œuvre de pratiques concrètes en matière de gestion environnementale. Toute organisation qui désire adopter de telles pratiques peut également s'en inspirer et l'utiliser comme guide de référence.

### Ruban de Möbius

Tous les papiers et cartons identifiés par le ruban de Möbius (ruban blanc sur fond noir) sont fabriqués à partir de fibres recyclées. Il peut s'agir de fibres préconsommation ou postconsommation. Ces deux types de fibres peuvent être cumulés ou identifiés séparément dans le pourcentage total du contenu recyclé. Il est donc important de spécifier aux fournisseurs le pourcentage de fibres postconsommation requis pour les produits à acheter.

### Fibre postconsommation

La fibre postconsommation est obtenue à partir de papiers et de cartons usagés, récupérés et désencrés (desquels on a retiré l'encre et tout autre contaminant dans le but de les recycler). Elle entre en quantité variable dans la composition des papiers et cartons recyclés postconsommation.



## Production de papiers et de cartons – Aspects et impacts environnementaux

La fabrication du papier et du carton requiert une consommation importante d'eau, puisque celle-ci est nécessaire pour extraire la cellulose du bois, et une consommation importante d'énergie pour fabriquer la pâte et la sécher. Cette production est source d'émissions de gaz à effet de serre et de rejets de composés soufrés dans l'atmosphère. Ces derniers jouent un rôle important dans le phénomène des pluies acides.

De même, l'utilisation du chlore sous forme gazeuse dans la production du papier et du carton génère des substances chimiques toxiques, les dioxines et les furanes, qui s'accumulent dans l'environnement. Toutefois, l'adoption par les producteurs de processus de fabrication améliorés – Procédé sans chlore (PSC) et procédé Sans chlore élémentaire (SCE) – permet de réduire l'émission de ces contaminants.

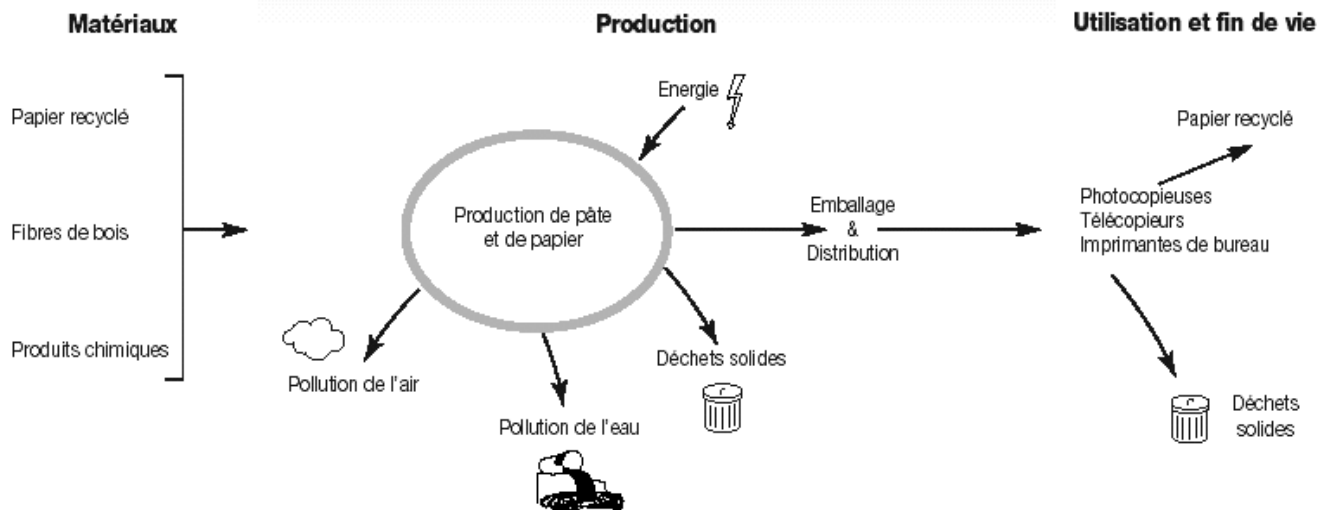
Au cours des dernières années, les producteurs de papiers et de cartons se sont tournés vers l'industrie de la transformation du bois d'œuvre pour s'approvisionner en matières premières. Ainsi, les papiers et les cartons sont aujourd'hui fabriqués, pour la plupart, à partir de copeaux et de retailles de bois provenant d'usines de sciage. Ce changement permet le recyclage et la valorisation de sous-produits qui, autrement, auraient été jetés.

De plus, les producteurs peuvent s'approvisionner en sous-produits ou en arbres récoltés dans des sites aménagés durablement. L'aménagement durable des forêts minimise les impacts de la récolte sur l'écosystème et sur les populations qui en dépendent. Il repose sur des critères tels que :

- La conservation de la diversité biologique;

- Le maintien des sols et de l'eau;
- Le respect des droits des peuples autochtones et l'assurance de leur implication dans le processus de gestion.

### Étapes du cycle de vie du papier et impacts environnementaux associés



Source : Écolabel européen

## SOLUTIONS

### Produits certifiés

En tant que consommateur institutionnel, vous pouvez minimiser les impacts associés à votre consommation de papiers et de cartons en recherchant une certification reconnue liée :

- Aux pratiques de gestion environnementale du producteur (ISO 14001);
- Au procédé de fabrication (PSC, SCE ou ÉcoLogo);
- À la gestion responsable des forêts (Forest Stewardship Council [FSC], Association canadienne de normalisation [CSA] ou Sustainable Forestry Initiative [SFI]);
- Au contenu du produit en fibres postconsommation.

### Papiers recyclés et fibres postconsommation

L'usage de fibres postconsommation dans le processus de fabrication du papier et du carton permet de réduire leur volume d'enfouissement et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de manière importante. D'ailleurs, comme le prévoit le Plan d'action 2011-2015 de la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#), le gouvernement interdira l'élimination de cette matière au plus tard en 2013.

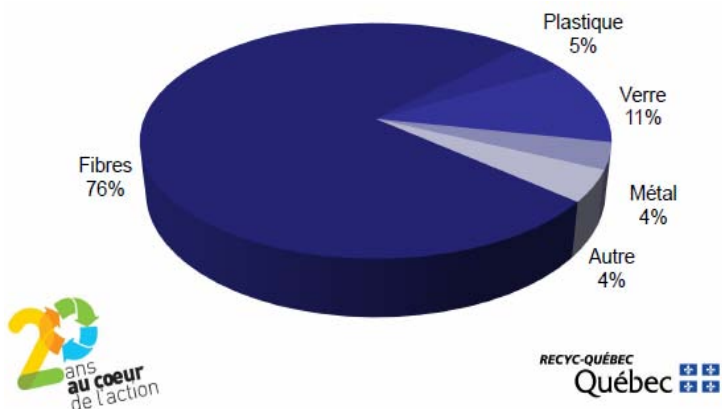
Aussi, l'achat de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres postconsommation est un moyen de soutenir les centres de tri, essentiellement des PME, qui assurent plus de 1 000 emplois au Québec (centres et régions) et dont plusieurs favorisent le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail<sup>1</sup>.

Proportion des matières vendues par les centres de tri en 2009

Les papiers et les cartons (la fibre cellulosique) représentent la majorité des matières produites dans les centres de tri (76 %).

Cette fibre est vendue à des recycleurs qui l'introduisent dans la fabrication des produits de papier et de carton faits à base de fibres postconsommation.

Selon le produit de papier ou de carton fabriqué et la qualité de la fibre postconsommation, cette dernière peut être réintroduite dans le procédé de fabrication à quatre ou cinq reprises, jusqu'au moment où elle perd ses propriétés.



## RECOMMANDATIONS AUX MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX POUR L'ACHAT ET L'UTILISATION DES PAPIERS ET CARTONS RECYCLÉS CONTENANT DES FIBRES POSTCONSUMMATION

Si votre organisation réalise ses achats de produits de papier et de carton directement chez les fournisseurs, vous devez inscrire les spécifications exigées pour les produits à acquérir dans votre appel d'offres. Au minimum, spécifiez la teneur requise en fibres postconsommation. À cet effet, le [Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics](#) (A-6.01, 4.0.04) prévoit qu'un organisme public peut spécifier une exigence liée au développement durable et à l'environnement dans un appel d'offres dans la mesure où ces spécifications ne réduisent pas indûment la concurrence. Si une telle exigence a pour effet de réduire la concurrence, l'organisme peut exiger cette spécification, mais en accordant au fournisseur qui y répond une marge préférentielle d'au plus 10 %. Ces dispositions doivent être indiquées dans les documents d'appels d'offres.

## SERVICES ET GARANTIES OFFERTS PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)



La Direction générale des acquisitions du CSPQ révisé périodiquement ses devis d'approvisionnement en papiers et cartons. Vous pouvez commander ces produits par l'intermédiaire de son [Répertoire de produits et de services écoresponsables](#).

<sup>1</sup> Source : CRIQ, Éco-Entreprises Québec, RECYC-QUÉBEC, *Diagnostic des centres de tri québécois*, 2008.

Catégorie de papiers et de cartons	Remarques et conseils pour aller plus loin
<p><b>Papiers fins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Papier pour photocopieurs et imprimantes</li> <li>› Papier couverture de couleur et papier bond pour photocopieurs et imprimantes</li> <li>› Pochettes de presse</li> </ul>	<p><b>Teneur en fibres postconsommation</b></p> <p>Le CSPQ offre du papier pour photocopieurs et imprimantes (blanc) et des pochettes de presse faits à 100 % de fibres postconsommation.</p> <p><b>Source de la fibre et processus de fabrication du papier</b></p> <p>Pour chacun des produits de cette catégorie, privilégiez, si possible, l'achat de papiers et de papiers cartonnés certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts;</li> <li>Procédé sans chlore ou sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077.</li> </ul>
<p><b>Fournitures de bureau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Enveloppes blanches</li> <li>› Enveloppes en papier recyclé</li> <li>› Blocs-notes</li> <li>› Blocs-notes à en-tête</li> <li>› Chemises de classement (de tous les formats)</li> <li>› Pochettes de classement (sans rabat et avec rabat)</li> <li>› Boîtes à documents</li> </ul>	<p><b>Source de la fibre et processus de fabrication du papier et du carton</b></p> <p>Pour chacun des produits de cette catégorie, privilégiez, si possible, l'achat de papiers et de cartons certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts;</li> <li>› Procédé sans chlore, Sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077.</li> </ul> <p><b>Produit de remplacement : enveloppes faites de papier kraft (non blanchi)</b></p> <p>Il est possible de trouver sur le marché des enveloppes faites de papier kraft ayant un contenu élevé en fibres postconsommation (plus ou moins 50 %). Le papier kraft ne nécessite pas de blanchiment. En ce sens, même si le contenu en fibres postconsommation des enveloppes faites de ce papier peut être moins élevé que celui des enveloppes blanches (qui peut atteindre 100 %), il peut être avantageux du point de vue environnemental de considérer cette option.</p> <p><b>Enveloppes rembourrées</b></p> <p>Bien que ce produit puisse contenir du plastique et des fibres recyclées ou recyclées postconsommation, limitez leur usage car elles sont difficilement recyclables. Ces enveloppes étant fabriquées de papier et de plastique, leur composition complique le tri. Il existe sur le marché des produits de remplacement moins dommageables pour l'environnement. Informez-vous auprès de votre fournisseur.</p>

Catégorie de papiers et de cartons	Remarques et conseils pour aller plus loin
<p><b>Papiers sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Papier essuie-tout</li> <li>› Papier essuie-mains</li> <li>› Papier hygiénique</li> <li>› Papiers mouchoirs</li> <li>› Serviettes de papier (serviettes de table)</li> </ul>	<p><b>Papier kraft (non blanchi)</b></p> <p>Pour chacun des produits de cette catégorie, privilégiez, si possible, les produits faits de papier kraft.</p> <p><b>Source de la fibre et processus de fabrication du papier</b></p> <p>Pour chacun des produits de cette catégorie, privilégiez, si possible, l'achat de papiers certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts;</li> <li>Procédé sans chlore, Sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077.</li> </ul>
<p><b>Cartons d'emballage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Boîtes d'emballage</li> <li>› Cartons plats</li> <li>› Cartons ondulés</li> </ul>	<p><b>Dans les appels d'offres, lorsque cela est possible, exigez du fournisseur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Qu'il réduise l'emballage (cartons, papiers et plastiques) sans affecter le produit;</li> <li>› Qu'il réduise l'usage de scellant, sans affecter le produit, pour faciliter la récupération et le recyclage du carton;</li> <li>› Qu'il récupère les cartons d'emballage une fois le produit livré et qu'il s'en défasse d'une manière respectueuse de l'environnement.</li> </ul> <p><b>Source de la fibre et processus de fabrication du carton</b></p> <p>Pour chacun des produits de cette catégorie, privilégiez, si possible, l'achat de cartons certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts;</li> <li>Procédé sans chlore, Sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077.</li> </ul>

### Travaux d'impression

- › Papeterie à en-tête
- › Papeterie institutionnelle
- › Cartes professionnelles
- › Rapports annuels
- › Produits publicitaires
- › Documents d'information destinés au public
- › Formulaire destinés aux clients

### Choisir le fournisseur

Informez-vous auprès des fournisseurs avec qui vous faites affaire pour savoir s'ils ont une politique de développement durable, une politique environnementale, ou s'ils se sont dotés d'orientations similaires touchant, par exemple, la gestion des matières résiduelles et des résidus toxiques, la gestion de l'eau et de l'énergie ou la santé et la sécurité de leur personnel. En leur demandant, vous leur faites sentir qu'il s'agit d'une préoccupation de votre organisation et vous contribuez à créer un effet d'entraînement dans ce secteur.

### Évaluer vos besoins

Afin de choisir les produits de papier et de carton qui conviennent le mieux à vos besoins, considérez :

- › La durée de vie utile et les conditions d'utilisation du document;
- › Le nombre d'exemplaires requis (grande distribution ou distribution restreinte);
- › La clientèle visée;
- › L'objectif du message qui sera véhiculé ou le contenu transmis.

Ces facteurs vous aideront à déterminer les propriétés des papiers et cartons à utiliser, notamment l'épaisseur (le grammage), la teneur en fibres postconsommation, la blancheur et la finition.

### Dans les contrats de service, lorsque cela est possible :



#### Réalisation

- › Optez pour des produits de papier et de carton certifiés FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts, Procédé sans chlore, Sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077;
- › Évitez l'utilisation de papier couché (glacé) ou de couleur;
- › Pour la couverture et les pages intérieures, choisissez les cartons et papiers ayant le plus faible grammage possible, sans affecter la qualité d'impression;
- › Imprimez recto verso;
- › Évitez les encres métalliques et optez pour des encres à base végétale;
- › Pour les reliures, optez pour des colles végétales à base d'eau;
- › Évitez le vernis et le laminage, sauf pour l'imperméabilisation. Si l'utilisation de vernis est nécessaire, demandez un vernis à base d'eau.

#### Livraison

- › Exigez du fournisseur qu'il réduise l'emballage des produits qui vous seront livrés;
- › Exigez que ces emballages aient un contenu recyclé et qu'ils soient recyclables;
- › Dans la mesure où les règles encadrant les marchés publics et les accords commerciaux conclus par le Québec le permettent, choisissez des fournisseurs situés à proximité afin de limiter les impacts liés au transport (énergie et émissions de GES) et de contribuer à soutenir l'économie régionale.



<p><b>Centre de récupération et de tri</b></p>	<p>Les centres de récupération et de tri possèdent des équipements pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective.</p>
 <p><b>Certification du Programme choix environnemental d'Environnement Canada</b></p>	<p>Certification qui distingue les produits présentant un avantage du point de vue de l'environnement. Les produits de papier et de carton portant l'ÉcoLogo CCD-077 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Sont conformes aux standards de performance de l'industrie;</li> <li>› Ne dégagent pas un niveau mesurable de dioxines et de furanes;</li> <li>› Sont faits de fibres vierges provenant de forêts aménagées de façon durable;</li> <li>› Obtiennent les points requis, après évaluation du processus de fabrication, quant aux paramètres suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consommation des ressources (utilisation des fibres);</li> <li>○ Utilisation de l'énergie;</li> <li>○ Risque en matière de réchauffement planétaire;</li> <li>○ Probabilité d'acidification des eaux;</li> <li>○ Émission de la demande chimique en oxygène (DCO) (permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées);</li> <li>○ Toxicité sublétales;</li> <li>○ Production de déchets solides.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Fibre postconsommation</b></p>	<p>Fibre obtenue à partir de papiers et de cartons usagés, récupérés et désencrés (desquels on a retiré l'encre et tout autre contaminant pour les réutiliser). Elle entre en quantité variable dans la composition des papiers et cartons recyclés.</p>
<p><b>Fibre préconsommation (ou postindustrielle)</b></p>	<p>Fibre provenant des résidus de papiers et de cartons récupérés en usine (enveloppes coupées, résidus de la reliure ou du rognage, stocks désuets de marchands, d'imprimeurs, etc.) et désencrés, au besoin. Présente en quantité variable dans les papiers et cartons recyclés.</p>
<p><b>Fibre vierge</b></p>	<p>Fibre provenant des sous-produits du sciage de bois récolté dans les forêts.</p>
 <p><b>Forest Stewardship Council (FSC)</b></p>	<p>Organisme indépendant, sans but lucratif, qui fait la promotion de l'aménagement forestier durable et des pratiques d'approvisionnement responsables en fibres à l'échelle internationale.</p> <p>Les normes FSC certifient l'aménagement forestier durable suivant dix principes d'aménagement forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› L'aménagement forestier doit respecter les lois nationales, les traités internationaux et les principes et critères du FSC;</li> <li>› La sécurité foncière et les droits d'usage à long terme sur les terres et les</li> </ul>



- › Les droits légaux et coutumiers des peuples indigènes à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs territoires et de leurs ressources doivent être reconnus et respectés;
- › La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales;
- › La gestion forestière doit encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique et fournir une large variété d'avantages environnementaux et sociaux;
- › Les fonctions écologiques et la diversité biologique de la forêt doivent être protégées;
- › Un plan d'aménagement doit être élaboré et mis en œuvre. Il doit indiquer clairement les objectifs poursuivis et les moyens d'y parvenir;
- › Un suivi doit être effectué, afin d'évaluer les impacts de la gestion forestière;
- › Les forêts à haute valeur pour la conservation doivent être maintenues (les forêts dont la richesse biologique est exceptionnelle ou qui présentent un grand intérêt culturel ou religieux). La gestion de ces forêts doit toujours être fondée sur un principe de précaution;
- › Les plantations doivent compléter les forêts naturelles, mais ne peuvent pas les remplacer. Elles doivent réduire la pression exercée sur les forêts naturelles et promouvoir leur restauration et leur conservation.

Source : *Le FSC... pour une gestion forestière responsable au niveau mondial*. World Wildlife Fund, 2002.



#### FSC Recyclé

Utilisé pour les produits fabriqués à 100 % à partir de fibres recyclées combinant des fibres préconsommation et postconsommation.

Note : Le pourcentage de fibres recyclées postconsommation par rapport aux fibres préconsommation peut être indiqué à l'extérieur de l'étiquette FSC.



#### FSC Sources mixtes

Utilisé pour les produits fabriqués d'une combinaison de fibres vierges certifiées FSC ou de fibres recyclées postconsommation, avec des fibres vierges contrôlées ou recyclées préconsommation.

Note : Les fibres contrôlées ne proviennent pas de coupe illégale, de forêts coupées pour être remplacées par des plantations, de forêts à haute valeur de conservation, de zones où existent des conflits sociaux ou de forêts ayant des arbres génétiquement modifiés.





**FSC 100 %**

Utilisé pour les produits fabriqués à 100 % à partir de fibres vierges certifiées FSC.

Note : Les fibres certifiées FSC proviennent d'une forêt audité par un organisme indépendant selon les 10 principes et critères de gestion forestière définis par le FSC.



**Norme ACNOR CAN/CSA-Z809** de l'Association canadienne de normalisation ([CSA](#))

Norme reconnue par le PEFC

La norme ACNOR CAN/CSA-Z809 (CSA) relative à l'aménagement forestier durable (AFD) certifie l'aménagement forestier suivant six principes :

- › Conservation de la diversité biologique;
- › Conservation de la productivité des écosystèmes forestiers;
- › Maintien de la quantité et de la qualité des sols et des ressources hydriques;
- › Maintien des conditions forestières qui protègent les cycles écologiques planétaires;
- › Fourniture d'avantages multiples pour la société;
- › Acceptation du rôle du public dans la prise de décisions en matière d'aménagement forestier.

Pour en savoir plus :

[Programmes de certification en usage au Canada](#)



**Norme SFI 2010-2014** de la Sustainable Forestry Initiative (SFI)

Norme reconnue par le PEFC

Organisme indépendant, sans but lucratif, qui fait la promotion de l'aménagement forestier durable en Amérique du Nord et celle des pratiques d'approvisionnement responsables en fibres à l'échelle internationale.

La norme SFI 2010-2014 certifie l'aménagement forestier durable suivant 14 principes d'aménagement forestier et d'approvisionnement en fibres :

- › Foresterie durable;
- › Productivité et santé des forêts;
- › Protection des ressources hydriques;
- › Protection de la biodiversité;
- › Aspects esthétiques et récréatifs;
- › Protection des sites particuliers;
- › Pratiques responsables d'approvisionnement en fibres en Amérique du Nord;
- › Non-utilisation des sources portant à controverse, y compris l'exploitation forestière illégale à l'étranger;
- › Respect des lois;
- › Recherche;
- › Formation et éducation;
- › Participation du public;
- › Transparence;
- › Amélioration continue.

	<p>Pour en savoir plus :  <a href="#">Programmes de certification en usage au Canada</a></p>
 <p><b>Procédé Sans chlore et Totalement sans chlore</b>  Certification de la Chlorine Free Product Association (CFPA)</p>	<p>La certification Procédé sans chlore est apposée sur les produits faits de fibres recyclées. Elle atteste que les fibres recyclées ne sont pas reblanchies avec du chlore ou avec des composés chlorés.</p> <p>Le logo Totalement sans chlore est réservé aux produits faits uniquement de fibres vierges. Il atteste que ni chlore ni composé chloré ne sont utilisés pour le blanchiment des fibres. Les papiers recyclés ne peuvent pas être certifiés Totalement sans chlore puisque la source des fibres ne peut être établie.</p> <p>Pour en savoir plus :  <a href="#">Chlorine Free Products Association</a></p>
 <p><b>Program for the Endorsement of Forest Certification</b>  (Programme de reconnaissance des certifications forestières)</p>	<p>Organisme indépendant, sans but lucratif, qui fait la promotion de l'aménagement forestier durable (AFD). Le PEFC procède à l'évaluation et à la reconnaissance de programmes de certification nationaux qui mettent en pratique des critères d'aménagement forestier durable.</p> <p>Pour en savoir plus :  <a href="#">Programmes de certification en usage au Canada</a></p>
<p><b>Sans chlore élémentaire (SCE)</b></p>	<p>Expression désignant les papiers vierges ou recyclés blanchis avec des composés chlorés de remplacement et non avec du chlore élémentaire.</p>

## EN UN CLIN D'OEIL

### Mesures à considérer concernant l'acquisition de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres postconsommation :

#### Privilégier l'achat de papiers fins et de papiers cartonnés recyclés certifiés

Opter pour les produits certifiés FSC, CSA ou SFI gestion responsable des forêts; Procédé sans chlore, Sans chlore élémentaire ou ÉcoLogo CCD-077.

#### Choisir des fournitures de bureau faites de matériaux moins dommageables pour l'environnement

Utiliser des enveloppes, des chemises et des blocs-notes faits de papier recyclé et des enveloppes de papier kraft (non blanchi).

---

## Choisir des papiers sanitaires non blanchis faits de papier recyclé

---

### Exiger une gestion écoresponsable des cartons d'emballage

Demander aux fournisseurs une réduction de l'emballage, l'utilisation de cartons faits de matériaux recyclés et une utilisation réduite de scellant.

---

### Exiger l'utilisation de papier recyclé dans vos contrats d'impression

D'autres spécifications peuvent également être exigées, notamment l'utilisation d'encre et de colles pour reliure végétales, la réduction de l'emballage et l'utilisation d'un emballage fait de matériaux recyclés et recyclables.

## Références

[Lignes directrices relatives à l'édition écologique des publications](#)

Aide-mémoire en édition écologique à l'intention du [personnel](#) et de la [Direction des communications](#)

Les papiers et les cartons : [fiches informatives](#)

[Ministère des Ressources naturelles](#)

[Ressources naturelles Canada](#)

[The Paper Life Cycle Project](#)

## Conception et coordination :



Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

### Collaborateurs :

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Dernière mise à jour Web : septembre 2013